

PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n°2024-11-06

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-sept du mois de novembre à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Madame Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi vingt-et-un du mois de novembre deux mille vingt-quatre.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. Stéphane CODET délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Caroline GASTARD déléguée de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerai, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerai, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerai, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	21
Votants	26
VOTE	
Pour	26
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :

Mme Maryse GUILLAUMEUX déléguée de Blain (donne pouvoir à M. CODET), M. James MOUSSU délégué de Blain (donne pouvoir à Mme SCHLADT), M. Jean-François RICARD délégué de Blain (donne pouvoir à M. BUF), Mme Martine TESSIER déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme GUIHO), Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à M. OUDAERT).

Secrétaires de séance : Mme Sandrine VAIRÉ & M. Emmanuel VAN BRACKEL

FINANCES - BUDGET ANNEXE REOMI - DECISIONS MODIFICATIVES N°2

Rapport de Monsieur le Vice-Président délégué aux Finances, Marchés Publics et Contractualisations,

VU la délibération n°2024-03-19 du Conseil communautaire en date du 27 mars 2024 approuvant le budget primitif 2024 ;

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster le budget en inscrivant des crédits supplémentaires au regard des dépenses insuffisamment dotées au chapitre 21 « Autres immobilisations corporelles » ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Finances, Marchés publics et Contractualisations en date du 18 novembre 2024.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20241127-2024-11-06-DE
Date de réception préfecture : 04/12/2024

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **D'accepter** d'apporter au budget primitif 2024 du budget annexe REOMI les virements de crédits équilibrés en dépenses et en recettes ci-dessous :

Section	Sens	Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décisions modificatives	Montant des crédits ouverts après DM
I	D	21	2135	Installations générales (Système d'alarme)	- €	5 518,48 €	5 518,48 €
I	D	21	2188	Autre immobilisations corporelles	114 512,20 €	- 5 518,48 €	108 993,72 €
					114 512,20 €	- €	114 512,20 €

- **D'autoriser** Madame La Présidente à signer les actes correspondants :
 - DSI - Chapitre 21 : 0 €
- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes sis 6 allée de l'île Gloriette, Nantes (44000), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE - 26 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 27/11/2024

Les secrétaires de séance
Mme Sandrine VAIRÉ M. Emmanuel VAN BRACKEL

La Présidente
Rita SCHLADT

